

précepte ; nous attirons sur nous des grâces abondantes pour couler sur la terre des jours heureux dans les douceurs de la paix ; nous pouvons sous la protection des lois, vivre dans la piété et la pratique de nos devoirs religieux ; enfin, il nous est permis de prétendre à la récompense promise à notre humble soumission, puisque St Paul nous assure qu'elle est agréable à Dieu qui veut ainsi sauver tous les hommes. Nous pourrions donc à vos plus grands et à vos plus chers intérêts quand nous accomplissons ce précepte si doux et si consolant pour un bon peuple. Ainsi l'Eglise catholique, dans ses offices, ne manque pas, comme vous avez dû l'observer souvent, de recommander à Dieu tous ceux qui gouvernent l'Etat, afin qu'il les remplisse de grâces, de lumières et de sagesse pour le bonheur du peuple qui leur est confié. Et en cela elle ne fait que suivre le précepte de l'apôtre St Paul, si clairement exprimé dans ces paroles que nous venons de citer. Vous ne devez donc pas être surpris, N. T. C. F., si de temps en temps, Nous vous rappelons ce devoir de la piété chrétienne ; en vous invitant à venir dans nos temples joindre vos prières aux nôtres, pour obtenir du Dieu des miséricordes, ses grâces en faveur de tous ceux qui veillent sur nos intérêts. Mais c'est surtout pour notre auguste Souveraine que nous devons former des vœux ardents, et faire d'instantes prières pour qu'il plaise au Seigneur de lui accorder un règne long et glorieux. Un événement heureux qui remplit de joie tout l'Empire, savoir : la naissance d'un prince qui doit un jour, gouverner cette puissante nation qui étend sa domination ou son influence sur toutes les parties du globe, est pour nous un nouveau motif de bénir le Seigneur, et de faire des *supplications*, des *prières* et des *âmandes* pour cet auguste enfant, afin qu'il soit digne du trône éclatant que lui assure le droit de sa nais-